

## Gilles SÉRASSET Responsable du Master 1 MIAGE — Parcours Alternance gilles.serasset@univ-grenoble-alpes.fr

Saint-Martin d'Hères, le 31 mars 2025

## Objet: votre candidature en L3 MIAGE — Parcours Alternance

Madame, Monsieur,

Suite à votre candidature vous êtes admissible à la Licence 3 MIAGE parcours alternance. Cette admission à notre formation sera définitive aux conditions suivantes :

- Obtention du diplôme nécessaire à l'accès en L3.
- Validation par le jury MIAGE d'un projet d'alternance avec une entreprise.

Voici comment procéder pour obtenir et valider un projet d'alternance :

- Vous vous inscrivez sur le site d'admission avec le code *MIAGE-L3-2526* sur <a href="https://moodle.caseine.org/course/view.php?id=1167">https://moodle.caseine.org/course/view.php?id=1167</a>
  - O Vous pouvez vous connecter à la plateforme en utilisant le login de votre université actuelle.
  - o Récupérez les éléments d'informations et remplissez le journal de suivi de recherche d'alternance.
- Vous contactez des entreprises susceptibles de vous accueillir, suite à vos propres recherches ou avec les propositions disponibles sur moodle.

Sont attendues des missions d'alternance en informatique de gestion/système d'information, de niveau apprenti ingénieur, encadrées par un maître d'alternance ayant ces compétences.

Veillez à être très professionnels avec les entreprises en leur communiquant des informations précises et complètes sur votre futur statut, le contenu et le fonctionnement de la formation ainsi que les aspects financiers et contractuels, en particulier.

- o Transmettez le courrier à leur intention ainsi que les documents utiles.
- O Choisissez dès le début avec l'entreprise un statut d'alternance.
- Vous et une entreprise vous mettez d'accord et remplissez le document de projet d'alternance en précisant le statut.
- Vous le déposez sur le site d'admission et nous le validons ou non.
  - Il sera souvent demandé de préciser le projet, aussi faites cela dès que possible.
- Une fois validé, nous vous indiquons comment établir le contrat avec l'entreprise via le service alternance de l'Université.

Du fait des contraintes de début d'alternance (contrat signé avant la rentrée) et les congés d'été, il est demandé de déposer **le plus rapidement possible** votre projet d'alternance, pour qu'il puisse être validé avant la mi-juillet. Le processus de validation nécessite souvent des allers-retours qui prennent du temps (parfois plusieurs semaines, selon les entreprises) surtout en période de vacances des uns et des autres.

Les cours commenceront **lundi 1**<sup>er</sup> **septembre à 8h**, à raison de 35h par semaine. Il faut donc que vous soyez sur Grenoble au plus tard le dimanche 31 août au soir.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Gilles Sérasset,